

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n°2013.04. 63.B

**Parc d'activités de
Bel Air à L'Isle
d'Espagnac -
Réalisation des
travaux - Modification
de la délibération
n°145 B du 22
novembre 2012 :
appel d'offres ouvert**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 avril 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

**DELIBERATION
N° 2013.04. 63.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°145 B DU 22 NOVEMBRE 2012 : APPEL
D'OFFRES OUVERT**

Par délibération n°145 B du 22 novembre 2012, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux du Parc d'activités sur le site de Bel Air à l'Isle d'Espagnac.

La délibération prévoyait le lancement de la consultation par le biais d'une procédure adaptée en application des articles 10 et 28 du code des marchés publics allouée comme suit :

- Lot n° 1 : terrassements, voirie, assainissement EP et EU, génie civil des réseaux divers
- Lot n° 2 : adduction d'eau potable
- Lot n° 3 : éclairage public
- Lot n° 4 : plantations et espaces verts
- Lot n° 5 : maçonnerie et mobilier urbain

Le montant estimatif pour chaque lot était le suivant :

- Lot n° 1 : 3 283 000 € HT
- Lot n° 2 : 200 000 € HT
- Lot n° 3 : 630 000 € HT
- Lot n° 4 : 430 000 € HT
- Lot n° 5 : 127 000 € HT

Le montant total des travaux était estimé à 4 670 000 € HT.

Or, le code des marchés publics oblige à recourir à l'appel d'offres pour les marchés de travaux dont l'estimation du montant cumulé des lots est supérieure à 5 000 000 € HT.

Le montant total étant proche de ce seuil, cette procédure a été retenue.

De plus, l'article 27 III 2° du code des marchés publics permet de recourir à une procédure adaptée pour les lots dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT « à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur de la totalité des lots ».

Il convient donc de préciser que les lots suivants seront lancés comme prévu initialement suivant la procédure adaptée conformément aux articles 10, 28 et 35 III 2° du code des marchés publics:

- Lot n° 2 : adduction d'eau potable
- Lot n° 4 : plantations et espaces verts
- Lot n° 5 : maçonnerie et mobilier urbain

Les lots n°1 et n°3 seront lancés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 10, 33 et 56 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 mars 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°145 B du bureau communautaire du 22 novembre 2012, indiquée ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 avril 2013	<u>Affiché le :</u> 15 avril 2013